

Comment renforcer l'impact
économique de la culture ?

Avis



Avis

.....

**Comment renforcer
l'impact économique
de la culture ?**

17 juin 2015

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional d'Alsace en date du 20 juin 2014,

Vu le projet d'avis transmis par la commission Cultures et sports du CÉSER-Alsace en date du 12 juin 2015,

Vu la décision du Bureau du CÉSER-Alsace en date du 17 juin 2015,

Christian DUVINAGE, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace
a voté le présent avis par :

72 pour

0 contre

0 abstention

SOMMAIRE

Introduction	7
1 Mesurer l'impact économique de la culture.....	8
▶ <i>Préconisation 1 : Apprécier les retombées économiques de la culture.....</i>	9
▶ <i>Préconisation 2 : Apprécier l'impact qualitatif de la culture</i>	10
2 Organiser la gouvernance culturelle	10
▶ <i>Préconisation 3 : Mettre en place un outil de gouvernance.....</i>	11
▶ <i>Préconisation 4 : Elaborer une stratégie culturelle régionale</i>	11
▶ <i>Préconisation 5 : Diversifier les leviers de financement</i>	12
3 Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et économiques.....	13
▶ <i>Préconisation 6 : Impulser une dynamique de partenariat culture / monde économique.....</i>	13
▶ <i>Préconisation 7 : Développer les synergies entre les acteurs culturels.....</i>	14
4 Encourager l'innovation.....	15
▶ <i>Préconisation 8 : Stimuler l'innovation dans le secteur culturel.....</i>	15
▶ <i>Préconisation 9 : Innover par le numérique</i>	15
5 Accroître le potentiel de développement des acteurs	17
▶ <i>Préconisation 10 : Soutenir l'emploi.....</i>	17
▶ <i>Préconisation 11 : Valoriser le bénévolat.....</i>	18
▶ <i>Préconisation 12 : Encourager la professionnalisation des acteurs culturels.....</i>	18
Conclusion	19
Annexes.....	21

Introduction

L'un des objectifs de la saisine du Conseil régional (*cf. annexe n°1*) était de mesurer le « poids économique » de la culture, à savoir l'empreinte des activités culturelles dans l'économie régionale, en termes notamment de valeur ajoutée et d'emplois. L'apport de la culture à l'économie ne correspond en effet pas seulement à la contribution directe des activités culturelles ou à celles générées auprès d'autres entreprises, mais aussi à l'attractivité économique induite par l'existence d'un environnement culturel.

Cet apport est indéniable comme le confirmait un rapport commun du ministère de la Culture et du ministère de l'Economie publié en janvier 2014, dans lequel le gouvernement constatait que l'impact de l'industrie culturelle atteint 104 milliards d'euros, ce qui représente près de 6% de la valeur ajoutée dégagée en France. Et si la culture est créatrice de valeur, elle est aussi créatrice d'emplois, puisque 670.000 personnes travaillent dans ce secteur, représentant ainsi 2,5% de l'emploi national.

D'ailleurs, la culture contribue 7 fois plus au PIB français que l'industrie automobile.

Aussi serait-il opportun de ne plus seulement considérer la culture comme une charge économique, mais comme une source de richesse, qu'elle relève de la création artistique ou de l'économie du divertissement. L'économie culturelle est multiple et la culture un investissement d'avenir.

Pourtant, lorsque des tensions apparaissent dans les budgets des financeurs publics, le premier poste menacé de réduction voire de restrictions plus significatives, concerne bien souvent la culture et le soutien aux acteurs culturels.

Ainsi en mars 2015, la presse se faisait l'écho d'une étude réalisée par une médiatrice culturelle sur la base d'une simple revue de presse qui recensait 143 structures fermées ou festivals annulés en France métropolitaine. Ces fermetures et annulations tiennent autant à la réduction des budgets des collectivités territoriales qu'à la diminution des dotations de l'Etat. La Ministre de la Culture, Fleur Pellerin, reconnaissait d'ailleurs que « la culture est plus que jamais, en ces temps de sérieux budgétaire, un choix politique ».

Le budget consacré à la culture par la Région Alsace est quasiment stable (+0,22%) à 17,8M€ en 2015, soit 1,8% de son budget contre une moyenne nationale de 2,6%.

Dans ce contexte, la saisine sur « la contribution de l'économie culturelle à la création de valeur ajoutée et d'emploi sur notre territoire » et « les politiques publiques à mettre en œuvre afin d'optimiser le potentiel des secteurs culturels » prend tout son sens.

1 Mesurer l'impact économique de la culture

Dans sa saisine, le Conseil régional souhaitait que le CESER-Alsace recense, hiérarchise et mette en perspective les informations disponibles quant à l'impact économique des principaux lieux de diffusion, festivals et sites patrimoniaux alsaciens : emplois directs, prestations des entreprises alsaciennes, dépenses des visiteurs et des spectateurs dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Faute de moyens suffisants pour réaliser une étude aussi exhaustive, le CESER-Alsace a toutefois envoyé un questionnaire comportant des données plus qualitatives à 67 acteurs culturels (34 festivals, 21 lieux de diffusion, 12 sites patrimoniaux) afin de mieux appréhender leur impact dans l'économie régionale.

Les réponses reçues de 23 acteurs culturels (11 festivals, 8 lieux de diffusion et 4 sites patrimoniaux) permettent de dresser les constats suivants :

- L'environnement culturel est perçu comme globalement propice à leur croissance, l'Alsace étant considérée comme une région développée sur le plan culturel avec des festivals de qualité, de nombreux équipements et une bonne qualité des réseaux.
- Le financement est très largement porté par des ressources publiques (entre 60 et 85%), les autres recettes provenant principalement de la billetterie et assez peu du mécénat, d'où une certaine forme d'incertitude face à l'avenir dans un contexte de restrictions budgétaires, notamment en ce qu'elles rendent plus difficiles les programmations pluriannuelles.
- Les moyens humains jugés insuffisants obligent à un recours important voire quasi-systématique au bénévolat.
- Les actions de communication dépassent rarement les frontières régionales avec une réelle difficulté pour certains acteurs, à accéder aux grands médias nationaux et surtout étrangers.
- Le numérique est surtout utilisé comme moyen de communication et de promotion alors qu'il pourrait être un outil de création et d'animation des lieux ou des événements.
- Le besoin voire la nécessité, pour la plupart des répondants que se créent et se développent des partenariats avec les divers acteurs de leur territoire : entreprises, universités, écoles, hôtels, structures organisatrices d'événements, etc.
- Globalement, les acteurs rencontrent une difficulté certaine à « mesurer » les impacts économiques, sociaux et environnementaux de leurs actions culturelles.

Pour compléter les résultats de cette enquête, le CESER-Alsace a pris connaissance de diverses études et enquêtes entrant dans le champ de cette réflexion :

- L'étude menée en 2009 par l'INSEE et la DRAC¹ sur l'emploi culturel en Alsace (*cf. éléments essentiels en annexe 2*) : la culture est un secteur diversifié avec un volume d'emplois conséquent.
L'actualisation des données avec une approche davantage économique a été demandée à l'INSEE par la Région. Les premiers éléments portés à notre connaissance démontrent qu'avec 2,1%, le poids de la culture dans la richesse régionale est plus élevé en Alsace que dans l'ensemble des autres régions de la France de province (1,9 %).
Les éléments concernant plus particulièrement l'emploi sont détaillés dans le présent avis, au point 5 - Accroître le potentiel de développement des acteurs.
- Le rapport réalisé en 2012 par l'Agence Culturelle d'Alsace² sur l'impact économique des tournages en région : 1 € investi par la Région dans une série TV rapporte 9,75 € en moyenne, 6,91 € pour un téléfilm et 3,11 € pour un long métrage. Ainsi le film « Sherlock Holmes » de Guy Ritchie a rapporté 2 M€ pour 15 jours de tournage et seulement 22 secondes au début du film.
Mais outre ces réelles retombées économiques, des films comme « Tous les soleils » de Philippe Claudel tournés en Alsace a offert une belle visibilité à la région et contribué ainsi indirectement à sa promotion et à son attractivité touristique.

¹ [L'emploi culturel en Alsace](#), Chiffres pour l'Alsace, n°15, janvier 2009, INSEE-DRAC.

² [Impact économique des tournages de fiction en Alsace](#), les observations de l'agence, ACA, synthèse mars 2012.

- L'analyse publiée en début d'année par l'Université de Strasbourg³ sur l'impact d'une programmation de spectacles vivants dans quatre territoires d'Alsace démontre que si les retombées économiques directes ne peuvent être maximisées du fait de l'activité non marchande et de la vocation de proximité de ces salles, les retombées indirectes sur l'attractivité du territoire sont nombreuses.
On pourra citer notamment les jugements très positifs des populations et des acteurs territoriaux à l'endroit des Relais culturels ainsi que leur contribution au maintien sur les territoires de groupes sociaux variés.

Néanmoins, les données chiffrées actuellement disponibles ne permettent pas de mesurer pleinement la place du secteur culturel dans l'économie régionale, ni d'appréhender de façon complète et cohérente les enjeux de ce secteur.

► **Préconisation 1 : Apprécier les retombées économiques de la culture**

Dans un contexte où l'évaluation des actions engagées dans le cadre des politiques publiques devient une préoccupation majeure pour un nombre croissant d'acteurs, il s'avère nécessaire de disposer de données sur l'impact de la culture dans l'économie régionale. Ces informations doivent également contribuer à une meilleure connaissance du secteur culturel par les décideurs et être un véritable outil d'aide à la décision.

A cette fin, le CESER-Alsace préconise de :

- *mettre en place une instance d'observation et d'évaluation des politiques culturelles en région.*
L'exemple de l'ARTECA, centre de ressources de la culture en Lorraine, est intéressant. Ce service public, né de la volonté de l'Etat et de la Région, a deux missions principales :
 - *l'observation de l'activité culturelle régionale visant à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs (décideurs, acteurs locaux, artistes et grand public) une information et des connaissances sur l'activité culturelle régionale dans des formes adaptées aux besoins de chacun (financements publics, emploi, formation, ...),*
 - *l'accompagnement du développement culturel des territoires afin de faciliter les réflexions et les débats sur le développement artistique et culturel de l'espace régional et d'apporter un appui aux acteurs culturels des territoires sur la formalisation et la mise en œuvre de leurs stratégies de développement.*
- *se doter des outils nécessaires à la mesure quantitative de l'impact de la culture sur les économies locale et régionale, et au suivi de leur évolution.*
Cette préconisation va dans le sens du projet Alsace 2030 qui vise à faire de l'Alsace une région pilote pour l'observation et la qualité des liens entre économie et culture et qui prévoit que la Région se dote d'outils de connaissances, d'analyse et de suivi des interactions entre les sphères culturelles et créatives et les milieux économiques.
Cette préconisation va dans le sens du projet Alsace 2030 qui vise à faire de l'Alsace une région pilote pour l'observation et la qualité des liens entre économie et culture et qui prévoit que la Région se dote d'outils de connaissances, d'analyse et de suivi des interactions entre les sphères culturelles, créatives et les milieux économiques.
- *définir des indicateurs économiques et comptables pertinents afin de mieux mesurer le poids de ce secteur et l'activité des entreprises culturelles.*
A titre d'exemple, l'UNESCO propose quelques indicateurs pour mesurer l'impact de la culture sur le développement économique, comme :
 - *le pourcentage de la contribution des activités culturelles privées et formelles au Produit Intérieur Brut.*
 - *le pourcentage d'individus exerçant une profession culturelle au sein de la population active occupée.*
 - *le pourcentage des dépenses de consommation finale des ménages en activités, biens et services culturels par rapport aux dépenses totales de consommation des ménages.*

³ [Des spectacles au service de « l'attractivité » des territoires, professionnalisation et proximité dans la programmation de quatre salles de spectacle vivant en Alsace, les observations de l'agence, ACA, synthèse janvier 2015.](#)

- *convenir d'un programme de recherche avec l'université pour associer des chercheurs à la définition, à la construction et à l'évaluation de la valeur des activités culturelles.*
Par exemple, le projet Valeurs initié par la Région Pays de la Loire dont le programme de recherches sur 3 ans associe des chercheurs en économie, gestion, géographie, sociologie, arts plastiques... autour de la question de la définition, la construction et l'évaluation de la valeur des activités culturelles pour un territoire.

► **Préconisation 2 : Apprécier l'impact qualitatif de la culture**

Le CESER-Alsace insiste vivement pour que l'impact d'un événement ou d'une structure ne soit pas seulement mesuré en termes quantitatifs mais aussi dans sa dimension qualitative. En effet, la culture n'est pas une « marchandise » comme les autres.

S'il est plus complexe de définir les coûts évités en matière culturelle, l'apport des événements et équipements culturels dans la société n'est plus à démontrer.

D'ailleurs, dans la plupart des classements mesurant l'attractivité d'une ville sont systématiquement pris en compte son offre culturelle et son patrimoine. Ces éléments sont en effet déterminants sur l'intérêt manifesté par les entreprises à s'implanter dans une région et sur celui des cadres de haut niveau à venir s'y installer.

Aussi, le CESER-Alsace recommande de :

- *mesurer l'impact qualitatif de la culture en introduisant des indicateurs reflétant le rayonnement, la notoriété et l'image de marque, le développement du tourisme culturel, la visibilité nationale et internationale, le développement de l'emploi et la consolidation de filières, l'économie de la connaissance, la valorisation patrimoniale, la cohésion sociale, le développement des usages et de l'offre culturels.*

2 Organiser la gouvernance culturelle

Les secteurs culturels dépendent pour beaucoup des financements publics.

Selon l'analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région réalisée par l'inspection générale des affaires culturelles du Ministère de la culture et de la communication, les collectivités ont consacré 7,47 milliards d'euros à la culture en 2010, soit 118 € par habitant. Avec environ 0,66 milliard d'euros, les Régions n'en sont que le 4^{ème} financeur après les communes (4,45 milliards), les départements (1,37 milliards) et les groupements de communes (0,99 milliard).

En 2010, les Régions consacraient en moyenne 2,6% de leur budget aux dépenses culturelles, de 1,7% en Auvergne à 4,6% en Midi-Pyrénées. L'Alsace pointait au 19^{ème} rang avec 1,8% de son budget, la Lorraine et la Champagne-Ardenne y consacrant respectivement 2,4% et 2,3%.

Cela représentait en moyenne 10,50 € par habitant, de 18,30 € en Nord-Pas de Calais à 6,40 € en Ile de France. L'Alsace pointait à l'avant-dernier rang avec 7,40€ par habitant, la moyenne de la Lorraine et la Champagne-Ardenne étant respectivement de 9,60 € et 10 €.

Aussi, dans un environnement où les ressources financières se raréfient et risquent d'être réorientées vers d'autres politiques, où les acteurs et institutions publics sont de plus en plus nombreux, où les goûts du public évoluent notamment avec l'arrivée des nouvelles technologies qui induisent de nouvelles pratiques culturelles et de nouveaux usages de l'expérience culturelle, il semble essentiel d'organiser la concertation de tous les acteurs intervenant sur le champ de la culture dans l'espace régional.

En effet, les acteurs culturels, publics et privés, doivent poursuivre des objectifs communs tout en respectant les enjeux propres à chacun, apporter des réponses collectives, s'adresser à tous les publics et n'omettre aucun territoire.

► **Préconisation 3 : Mettre en place un outil de gouvernance**

La gouvernance vise à prendre en compte la pluralité et la diversité des acteurs et de leur logique d'actions en matière culturelle afin de leur donner sens et cohérence à travers des objectifs partagés et communs.

Ainsi, afin de permettre à l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine culturel d'échanger, de partager des constats, de construire des orientations communes, de coopérer pour contribuer à leur concrétisation, le CESER-Alsace recommande de :

- *doter la région d'un outil de gouvernance de sa politique culturelle.*
La Conférence Régionale Consultative de la Culture des Pays de la Loire pourrait servir de modèle
Cette nouvelle gouvernance culturelle réunirait :
 - *la Région et les autres collectivités territoriales.*
 - *les représentants de l'Etat en région : Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), Rectorat d'Académie (Education nationale), Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), etc.*
 - *l'Agence culturelle d'Alsace.*
 - *des représentants du Conseil économique, social et environnemental régional.*
 - *des acteurs professionnels de la culture.*
 - *des représentants du monde économique (chambres consulaires, agences de développement économique, etc.) et des entreprises.*
 - *des représentants des usagers en veillant tout particulièrement à la participation des jeunes.*
- *clarifier les compétences respectives de chacun puisque le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) maintient dans son article 28 une possibilité d'intervention de chaque niveau de collectivité territoriale en matière de culture⁴.*

Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance et sur la base des éléments notamment fournis par l'outil d'observation (cf. préconisation 1), le CESER-Alsace préconise de :

- *fédérer les acteurs en organisant leur rencontre et le large partage d'informations pour un développement coordonné, mutualisé et synergétique de l'offre culturelle sur le territoire régional.*
- *définir ensemble la stratégie culturelle régionale (cf. préconisation 4).*
- *développer des expertises permettant de mener des diagnostics et des études afin d'enrichir les constats, de mieux comprendre les territoires et de faciliter la prise de décision.*
- *organiser l'évaluation des politiques publiques culturelles.*

► **Préconisation 4 : Elaborer une stratégie culturelle régionale**

En prenant appui sur cette nouvelle gouvernance, le CESER-Alsace recommande d'élaborer une stratégie culturelle régionale et de définir des politiques concertées et réalistes à partir des priorités et des moyens mis à disposition par chacun des acteurs publics.

Pour le CESER-Alsace, la stratégie culturelle régionale devra :

- *veiller au maintien de la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire et à destination de tous les publics (familles en difficultés sociales, personnes en situation de handicap, public n'ayant pas accès aux outils numériques, etc.), notamment en soutenant des politiques tarifaires attractives mais surtout en développant de véritables politiques d'accès à la culture pour tous dans le milieu scolaire et dans l'entreprise et le monde de l'insertion.*
- *porter une réelle attention à l'innovation, à l'émergence de projets, à la prise de risque et à la diversité culturelle tout en restant à l'écoute du citoyen.*

⁴ «Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

- *soutenir les actions visant à développer l'éducation à la culture et la médiation culturelle (moyens d'accompagnement, de création et d'intervention à destination du public).*

La culture contribue à la construction du cadre de référence et des valeurs des jeunes en les ouvrant à l'Autre, à la différence et au « Beau » ; elle peut ainsi contribuer à développer leur appétence scolaire, voire à lutter contre le décrochage scolaire. Quelques exemples d'actions :

- *les associations éducatives complémentaires dont le rôle est de favoriser l'accès égal à la culture pour tous les enfants de la maternelle à la fin du lycée, d'encourager l'innovation pédagogique et artistique au sein des équipes éducatives et de compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels artistiques et scientifiques et des projets académiques.*
- *le contrat local d'éducation artistique destiné à expérimenter des actions de créations artistiques ciblant les jeunes.*
- *les classes à horaires aménagés en musique (instrumental ou chant vocal) - CHAM, en danse – CHAD, en théâtre – CHAT ou en arts plastiques – CHAAP qui permettent aux élèves de concilier études et pratique artistique.*

L'éducation et l'accès à la culture de tous les publics, notamment dans un esprit de solidarité, peuvent aussi se faire par le biais d'associations, par exemple :

- *l'association Tôt ou t'Art, réseau de 70 partenaires culturels et 90 structures d'insertion dont la mission est de soutenir et accompagner les travailleurs sociaux dans l'insertion sociale des personnes par les pratiques culturelles et artistiques.*
- *l'association pour la Promotion des Arts du Cirque en Alsace (APACA) au Jardin des deux rives à Strasbourg dont l'objectif est de promouvoir les arts du cirque en Alsace. Lieu de formation, de création et d'expression, Graine de Cirque favorise les rencontres entre professionnels et amateurs, jeunes et adultes, artistes et pédagogues.*

Enfin, les comités d'entreprises et les inter-CE sont également des acteurs et des relais majeurs pour l'ouverture à la culture des salariés et ce, tout au long de leur vie professionnelle.

► **Préconisation 5 : Diversifier les leviers de financement**

Dans un contexte économique difficile, la baisse annoncée des financements publics et la tendance affichée d'une recherche de rentabilité déstabilisent les acteurs culturels qui appellent quasi unanimement au moins au maintien, sinon au renforcement des soutiens publics.

Ces incertitudes les poussent à rechercher de nouveaux équilibres en développant d'autres modes d'organisation et surtout en diversifiant leurs sources de financement tant auprès des milieux économiques que des citoyens.

Afin de soutenir durablement la politique culturelle régionale, le CESER-Alsace recommande de :

- *renforcer le niveau d'engagement des collectivités territoriales et de l'Etat dans le secteur culturel considérant ainsi la culture comme un acteur économique à part entière et un axe majeur de la politique régionale au même titre que l'artisanat, l'industrie et le commerce.*
- *organiser la concertation et la coordination entre les financeurs publics, notamment dans le cadre des subventions croisées des différentes collectivités, afin de soutenir efficacement les acteurs culturels en répartissant au mieux les moyens financiers disponibles.*
- *développer les conventionnements permettant aux acteurs culturels d'envisager plus sereinement des programmations pluriannuelles, en y intégrant l'obligation de fournir des données sur les retombées économiques de l'événement subventionné.*
- *faciliter l'accès aux financements publics par une meilleure information (nature des dispositifs, conditions d'éligibilité, critères d'attribution, montant, etc.) et une simplification de la gestion administrative des demandes de subventions, appels d'offres et appels à projets.*
- *favoriser les partenariats public / privé par un accompagnement des acteurs culturels vers une plus grande autonomie financière notamment en encourageant le développement du mécénat culturel sous toutes ses formes (financier, ingénierie, ...) et en soutenant et facilitant l'émergence de nouveaux modes de financement comme le financement participatif (ou crowdfunding, littéralement « financement par la foule »), les fonds de garantie, le microcrédit, le capital-risque, etc.*

- *concernant plus particulièrement le mécénat, organiser et faciliter la mise en relation des mécènes potentiels avec les acteurs culturels.*
- *concernant plus particulièrement le financement participatif (crowdfunding), proposer une plate-forme dédiée aux seuls projets du secteur culturel.*

Cela pourrait être dans le cadre de la plateforme « Alsace Innovation Crowdfunding » mise en place en septembre 2014 par la Région pour aider les jeunes et petites entreprises dans le domaine de l'innovation pour qui l'accès au financement est très difficile. Cette démarche devra toutefois être particulièrement accompagnée au vu des premiers résultats mitigés de cette plateforme.

Autre exemple en Auvergne où le Conseil régional par le biais de son association « Auvergne Nouveau Monde », s'est lancé dans une campagne de financement participatif en ligne.

3 Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et économiques

Les connexions entre l'entreprise et la culture sont très variées : ouverture des locaux et ateliers de production pour exposer et valoriser des œuvres et des artistes, soutien à des activités culturelles portées par les comités d'entreprises pour faciliter l'accès à la culture des salariés, « don » d'une journée de travail pour des actions de bénévolat culturel, etc.

Pour autant les liens entre les milieux culturels et économiques sont relativement faibles, hormis pour les entreprises dont l'activité est intimement liée à la culture comme c'est le cas des entreprises du bâtiment impliquées dans des chantiers de restauration d'édifices historiques, des métiers d'art, des imprimeries ou agences de communication, etc. En revanche, pour les entreprises dont le cœur d'activités n'a pas de lien avec la pratique culturelle, les relations sont faibles et conduisent à une relative méconnaissance réciproque de ces deux mondes et un faible nombre de projets communs.

D'ailleurs, la plupart des acteurs de la vie économique n'envisage souvent la culture que sous l'angle du mécénat, sans doute car c'est traditionnellement sur ce mode d'intervention qu'ils sont sollicités.

Pourtant, quelques entreprises régionales sont engagées dans des actions culturelles avec des motivations variées.

Ainsi parmi les entreprises qui ont été auditionnées, Barrisol-Normalu SAS, leader mondial du plafond tendu, a développé des partenariats avec des artistes pour la réalisation de commandes spécifiques au service de la création. Mais elle est allée au-delà de ces partenariats « professionnels » en ouvrant ponctuellement ses ateliers et son site internet à des artistes qui y exposent leurs œuvres. A juste titre, l'entreprise contribue pleinement au processus créatif et à la production artistique.

Pour Würth, la création d'un musée contemporain sur le site de sa plate-forme logistique d'Erstein relève de la stratégie de l'entreprise. C'est autant un outil de communication et de notoriété vers ses clients, ses distributeurs et ses futurs collaborateurs qu'un instrument d'ouverture à l'Art de ses personnels qui peuvent en tirer une certaine fierté et développer un réel sentiment d'appartenance.

Aussi, appartient-il aux pouvoirs publics, dont principalement la Région et l'ACA dans leurs compétences respectives, de rapprocher les mondes économique et culturel. Les réflexions d'Alsace 2030 ont d'ailleurs mis en exergue la nécessité d'encourager fortement le rapprochement et la fertilisation croisée entre les milieux artistiques et économiques et la création de passerelles entre les deux.

La Région étant compétente en matière de développement économique, d'innovation, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire et de culture, elle a l'obligation de transcender les clivages sectoriels et thématiques afin d'intégrer la culture et son développement dans toutes ses politiques régionales.

► Préconisation 6 : Impulser une dynamique de partenariat culture / monde économique

Les liens entre les mondes économique et culturel ne peuvent dépendre de relations strictement interpersonnelles, ni d'un effet de mode nécessairement passager. Aussi convient-il de structurer et d'organiser durablement les relations entre les acteurs économiques et culturels.

Dans cette perspective, le CESER-Alsace recommande de :

- *développer des coopérations durables entre les lieux culturels et leur environnement⁵ à travers la conception et la réalisation de projets artistiques et/ou culturels communs.*
Par exemple autour de la valorisation du patrimoine régional et des événements culturels par la création et la diffusion de forfaits comprenant billet d'entrée, hébergement et restauration, transport...
- *valoriser les actions culturelles engagées par les entreprises et en faire la promotion afin d'en souligner l'exemplarité et ainsi encourager l'essaimage.*
- *favoriser l'émergence et/ou la consolidation de structures d'accompagnement des entrepreneurs du secteur en incitant à la structuration d'écosystèmes performants par notamment la création de passerelles entre les mondes artistique, culturel, économique, scientifique y compris au sein des territoires.*

Les exemples sont nombreux :

- *L'utilisation et la réhabilitation des friches industrielles pour y implanter notamment des acteurs culturels : un bâtiment du chantier naval de Dunkerque transformé pour accueillir le FRAC, l'ancienne gare de marchandises Saint-Sauveur de Lille, le Musée de la Piscine Musée d'art et d'industrie de Roubaix ou enfin l'ancienne usine sidérurgique de Völklingen en Sarre devenue Centre européen d'art et de culture industrielle.*
- *La Ville de Nantes a également développé sur une ancienne friche industrielle un quartier de la création, pôle d'excellence « arts et culture » où se côtoient et collaborent des industries créatives (communication, design, arts de la scène, architecture, arts visuels).*
- *La création de deux espaces emblématiques dédiés au numérique, [Shadok](#) à Strasbourg et [KMO](#) à Mulhouse, peut s'apparenter à la mise en place de cluster puisque leur but est bien de devenir des quartiers numériques et d'essaimer sur le territoire.*
- *Le soutien aux compagnies par le biais de résidences d'artistes développées par la Ville de Kingersheim dans le cadre du CREA, scène conventionnée pour le jeune public.*

► **Préconisation 7 : Développer les synergies entre les acteurs culturels**

L'Alsace est une terre d'une grande richesse culturelle (cf. *équipements et événements culturels en annexe 3, et lieux et manifestations d'art contemporain en Alsace en annexe 4*). Les salles de spectacles sont nombreuses (cf. *annexe 5*), les festivals d'une grande diversité, les acteurs culturels de bonne qualité.

Pourtant, nos interlocuteurs ont évoqué les revers d'une telle « abondance » : des salles de spectacles qui ne parviennent pas à assurer une programmation régulière ; des moyens techniques et humains insuffisamment mutualisés y compris au sein d'un même territoire ; des salles mises à disposition des acteurs culturels sans matériel ni équipe technique ; des espaces dédiés à la création et à la production artistique insuffisants.

Par ailleurs, il ressort que le monde culturel souffre également d'un manque de communication efficace tout particulièrement au-delà des limites de la région, hormis pour quelques événements spécifiques comme les animations traditionnelles autour des marchés de Noël ou de grands festivals comme Musica à Strasbourg ou le Festival International de Colmar.

Afin de permettre au secteur culturel et à ses composantes de se structurer et de développer des synergies, le CESER-Alsace préconise de :

- *favoriser la mise en réseau des acteurs culturels afin de faciliter la synergie par la mutualisation et la coopération⁶ : expérimentation, retours utilisateurs, coproduction, co-crédation, embauches partagées, transferts de savoir-faire, etc.*
- *mettre en place des plateformes ressources et des espaces collaboratifs.*
Par exemple, Alsatica le portail numérique des savoirs en Alsace, créé par la Région et l'e-book qui recense les lieux scéniques disponibles, proposé par l'ACA à destination des professionnels.

⁵ *Collectivités territoriales, entreprises, écoles, associations, comités d'entreprise, hôtels et restaurants, centres de loisirs, ...*

⁶ *La coopération est la collaboration opportuniste entre différents acteurs économiques qui, par ailleurs, sont des concurrents.*

- *organiser la mise à disposition d'équipements culturels avec logistique (équipements, moyens techniques, etc.) à l'échelle d'un territoire.*
- *accompagner les acteurs dans leurs projets de développement notamment à l'international en leur permettant de se doter des moyens (administration, gestion, droit, compétences linguistiques, compréhension de la culture des pays visés, etc.) nécessaires à la conquête de nouveaux marchés.*
- *accompagner les acteurs dans la mise en place et la mutualisation d'actions de communication adaptées à la commercialisation des événements culturels y compris à l'international.*
Par exemple, le Szenik qui présente le meilleur des scènes du Rhin supérieur.

4 Encourager l'innovation

Les entreprises du secteur culturel comme tout autre acteur économique ont un rôle majeur dans l'innovation et la création, l'emploi et l'attractivité du territoire. Le projet Alsace 2030 affirme d'ailleurs le rôle de la culture et de la créativité comme levier de l'innovation en Alsace.

Avec l'arrivée des nouvelles technologies, l'innovation culturelle prend tout son sens. Elle consiste en effet à élaborer des réponses nouvelles à des besoins culturels émergents ou mal satisfaits en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et consommateurs. Elle concerne aussi bien le contenu, le produit ou le service, l'usage, le mode d'organisation, le processus de création et de distribution que les schémas de pensée.

Car dans le domaine culturel, le numérique fait définitivement évoluer la façon dont se vit l'expérience culturelle la rendant plus accessible, plus riche et mieux documentée, plus personnalisée et interactive, instantanée et universellement disponible. Ainsi, certains établissements culturels se sont déjà appropriés les nouveaux outils numériques créant des scénographies innovantes ou développant des visites virtuelles et des parcours numérisés au moyen de tablettes tactiles.

Toutefois, si toutes ces innovations numériques peuvent contribuer à enrichir la pratique culturelle, elles ne doivent pas remplacer l'acte culturel « classique » qui consiste à entrer dans un musée ou s'asseoir dans une salle de concert.

► **Préconisation 8 : Stimuler l'innovation dans le secteur culturel**

Pour faire de la culture un acteur à part entière dans le champ de l'innovation, le CESER-Alsace recommande de :

- *développer l'entrepreneuriat culturel en insérant les entreprises du secteur culturel dans les programmes de stimulation économique et de soutien à l'innovation.*
- *soutenir l'expérimentation en définissant un modèle économique acceptant de prendre des risques pour le développement de pratiques culturelles innovantes et en devenir, dans le domaine de l'industrie numérique notamment.*
- *ouvrir des espaces de rencontres permettant un contact régulier entre artistes, financeurs, entreprises, programmeurs, etc. pour encourager les initiatives et les projets innovants et pour associer les entreprises au processus créatif*

► **Préconisation 9 : Innover par le numérique**

Autour des nouveaux besoins, une économie créatrice et innovante s'organise. L'Alsace s'inscrit déjà dans cette dynamique d'initiatives et de projets en organisant régulièrement sur son territoire des événements alliant culture et numérique.

Pour n'en citer que quelques-uns :

- [Hacking health camp](#), manifestation internationale organisée du 19 au 22 mars 2015 afin de briser les barrières de l'innovation en santé. Chaque jour, un événement créait un espace collaboratif entre professionnels de santé, designers, hackers, « makers » et entrepreneurs.

- [Edgefest](#), évènement de la communauté numérique et créative a proposé en juillet 2014 des rendez-vous autour des thèmes de l'innovation, du numérique, de l'entrepreneuriat, de l'art et de la culture afin de démontrer le potentiel de créativité et de développement économique de ces différentes disciplines.
- [Rhenatic](#), dont la mission est de promouvoir les usages et les bénéfices des technologies numériques auprès des entreprises de la région. Son objectif est notamment de favoriser les échanges et les partages d'expériences ainsi que les relations entreprises / universités / écoles.
- [French Tech](#), dont l'ambition numérique est de soutenir les entreprises régionales à fort potentiel de croissance afin de faire émerger les futurs champions d'ici 10 ans.
- Les appels à projets [Tango & Scan](#) lancés par l'Eurométropole de Strasbourg afin de contribuer au développement économique et de stimuler l'innovation en favorisant les transferts de compétences et la fertilisation croisée entre l'économie créative et numérique et les autres secteurs économiques.
- L'[Application Neustadt](#) pour smartphones et tablettes, développée par le Service de l'Inventaire du Patrimoine de la Région Alsace, dédiée à la découverte de la Neustadt au travers de parcours de visite, notices, audio, diaporamas et vidéos ainsi que de jeux pour petits et grands.

Pour faire du numérique un véritable moteur de modernisation, de compétitivité et d'innovation, le CESER-Alsace propose de :

- *se doter d'une stratégie du développement culturel numérique dans le but de :*
 - *soutenir la création numérique, l'innovation et l'expérimentation en développant des outils et des services facilitant les usages culturels (équipements de lecture, applications pour matériels mobiles, portails de diffusion, bornes interactives, constitution et mise en ligne de ressources) et la conservation pérenne des fichiers numériques.*
 - *démocratiser la culture en la rendant accessible à tous les publics afin notamment de lutter contre la fracture sociale en désacralisant l'entrée dans un musée, une bibliothèque ou une salle de concerts.*
Ces innovations permettent également de faciliter l'accès à la culture de personnes en situation de handicap grâce à des assistants auditifs (système d'amplification sonore, etc.) ou visuels (lutrin sonore et tactile, etc.).
 - *développer de nouvelles formes de médiation (moyens d'accompagnement, de création et d'intervention à destination du public) et d'éducation artistique et culturelle.*
- *Dans son avis rendu en 2013 sur l'accueil des touristes, le CESER-Alsace recommandait déjà que l'Alsace se donne l'ambition du numérique par la mise en place d'une véritable stratégie du numérique. Aussi, salue-t-il l'engagement du projet Alsace 2030 de mettre le numérique au service de la préservation de l'équité territoriale, l'action publique apparaissant indispensable pour réguler les déséquilibres avérés ou potentiels.*
- *inciter les acteurs publics et privés à élaborer des stratégies concertées pour le développement de la filière numérique.*
- *soutenir le développement d'entreprises numériques innovantes afin qu'elles contribuent au rayonnement et au dynamisme de la région et participent à l'évolution des usages notamment à travers de nouvelles pratiques culturelles.*
- *installer un observatoire culturel du numérique pour :*
 - *développer la prospective et anticiper les nouveaux usages afin d'y répondre au mieux et de sensibiliser aux apports du numérique.*
 - *établir un état des lieux des enjeux (droits d'auteurs et propriété intellectuelle, diffusion, formation, nouveaux spectateurs, archivage et préservation des données, ...), des risques et des opportunités liés à l'impact du numérique sur les filières culturelles.*
 - *accompagner les acteurs culturels engagés dans la transition numérique.*

5 Accroître le potentiel de développement des acteurs

L'emploi culturel se caractérise par une diversité de métiers, de filières, de conditions de travail et de statut.

D'après l'INSEE, les établissements culturels (définis par leur activité économique) ont offert 27.600 postes occupés par 24.600 salariés en Alsace en 2012.

Les postes offerts se répartissent ainsi en :

- 12.440 postes principaux⁷ de salariés des établissements culturels (pour 90 % du temps de travail offert).
- 2.500 postes secondaires des salariés multi-actifs qui se concentrent dans le spectacle vivant et l'audiovisuel.
- 12.600 postes secondaires d'autres salariés dont le poste principal n'est pas dans un établissement culturel, ils sont principalement dans le spectacle vivant, la publicité et l'audiovisuel.

Pour mémoire, on dénombre également 4.615 non salariés, dont 3.690 indépendants et 925 employeurs.

Concernant plus particulièrement les 12.440 salariés travaillant dans les établissements dont l'activité principale est dans le champ culturel, ils représentent 1,6% des actifs alsaciens occupés et exercent principalement dans un établissement du spectacle vivant (17%), de l'audiovisuel (16%), de l'édition (14%), de la publicité (13%) et de l'architecture (11%).

Leur durée annuelle moyenne de travail est de 1.300 heures contre 1.260 heures pour la moyenne des salariés de la culture en France et 1.440 heures pour l'ensemble des salariés alsaciens. Leur salaire horaire moyen est de 14,90 € contre 13,20 € en moyenne pour les salariés alsaciens et leur salaire annuel moyen est de 19.500 € contre 18.800 € en moyenne pour un salarié alsacien. Durée de travail et salaire annuel net sont parmi les plus élevés de province.

Les postes aux salaires les plus élevés se trouvent dans l'édition de logiciels, l'édition écrite, l'audiovisuel, l'architecture et la fabrication d'instruments de musique et les postes aux salaires les plus faibles dans l'enseignement culturel, la distribution de produits culturels, la publicité et le spectacle vivant.

Pour les professions spécifiquement culturelles, les salariés, notamment dans le monde du spectacle, sont confrontés à un faible volume horaire et à une instabilité professionnelle⁸.

Le secteur culturel se caractérise également par une prépondérance de très petites entreprises et de structures associatives, ces dernières étant un élément déterminant de la vitalité de l'Alsace et faisant partie de l'identité rhénane de la région. Les établissements sans salarié représentent 83 % de l'ensemble des établissements.

Le bénévolat est l'un des piliers du fonctionnement de la culture en Alsace, première région de France pour le nombre de bénévoles ; ceux-ci exerçant des tâches variées (administration, accueil, gestion, organisation, restauration du patrimoine, etc.).

Ainsi, malgré leur contribution à l'économie, les métiers artistiques restent précaires alors que les emplois du secteur culturel sont par nature majoritairement non délocalisables.

► **Préconisation 10 : Soutenir l'emploi**

La tentation est grande dans une période de crise et de raréfaction des financements, de supprimer des emplois permanents pour privilégier quand c'est possible, le recours à des bénévoles. Certains peuvent d'ailleurs déjà remplir des missions qui relèveraient plutôt de salariés permanents.

Aussi, le CESER-Alsace préconise de :

- *établir la cartographie des emplois culturels, des métiers et des parcours de formation à travers un diagnostic Emploi-Formation, sur la base de la dernière étude de l'INSEE sur les emplois culturels.*
- *préserver et promouvoir l'emploi permanent et rechercher des formes innovantes d'aides à l'emploi.*

⁷ Le poste principal d'un salarié au cours d'une année est le plus rémunérateur de l'ensemble des postes qu'il a pu occuper ; les autres sont dits secondaires pour le salarié.

⁸ Cf. l'enquête INSEE en annexe n°2.

- *soutenir la création de regroupements d'employeurs qui embaucheraient des permanents et dans un esprit de mutualisation, les mettraient à disposition des acteurs culturels, porteurs de structures ou d'événements culturels.*
- *mettre en place une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de mieux sécuriser les parcours professionnels.*

► **Préconisation 11 : Valoriser le bénévolat**

Pour un certain nombre d'événements culturels, voire d'établissements, le recours aux bénévoles reste la base des ressources humaines disponibles, la frontière étant parfois floue entre les missions confiées aux uns et aux autres. Sans les bénévoles, certaines associations ne pourraient monter leur projet ou faire vivre leur structure. La question peut donc légitimement se poser de la reconnaissance des services qu'ils rendent.

Contrairement au salariat, le bénévolat se caractérise à la fois par l'absence de statut, de tout lien de subordination juridique et de toute rémunération sous quelque forme que ce soit.

Des travaux et des échanges ont bien été engagés par le gouvernement avec des représentants du monde associatif pour élaborer un statut des bénévoles. De ceux-ci, il ressort que ce projet, par bien des aspects, heurte la nature même du bénévolat, qui est un don de temps librement consenti et gratuit. La grande diversité des formes que revêt le bénévolat rend en outre très difficile la définition d'un tel statut.

Néanmoins, le CESER-Alsace préconise de :

- *favoriser une meilleure reconnaissance des compétences et des pratiques des bénévoles.
Cette démarche peut s'appuyer sur une utilisation plus large du passeport du bénévole (créé par France bénévolat et validé par l'AFPA et le ministère de l'Education Nationale). Ce livret personnel atteste de l'expérience bénévole acquise et peut être utilisé comme pièce justificative dans un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il permet ainsi à tout bénévole qui le souhaite, de créer une passerelle entre son expérience associative et son parcours professionnel et de valoriser les compétences qu'il a acquises en association.*
- *accompagner les associations par la constitution d'un vivier de bénévoles.
Un tel vivier permettrait de mieux identifier leurs ressources et leurs compétences.*

► **Préconisation 12 : Encourager la professionnalisation des acteurs culturels**

Afin d'accompagner le développement des parcours professionnels des acteurs du secteur culturel, le CESER-Alsace recommande de :

- *élaborer avec les acteurs publics et les milieux professionnels, un Contrat d'Objectifs afin de définir et fixer les objectifs de développement coordonné des différentes voies de formation (professionnelle initiale et continue) par une offre accessible, adaptée, localisée et transversale.
A titre d'exemple, il serait pertinent de prendre en compte les besoins exprimés par les responsables du chant choral (28.000 élèves, 50.000 pratiquants) pour la professionnalisation de l'encadrement et la mise en place de formations professionnelles en lien avec les nouveaux besoins, notamment « encadrant de pratiques collectives » et « directeur d'école associative de musique ».*
- *former et professionnaliser les acteurs, tant salariés que bénévoles :*
 - *en renforçant les compétences entrepreneuriales des acteurs culturels dans les domaines de la création et de la gestion d'entreprise, des finances, de la gestion des ressources humaines, du marketing culturel, de la propriété intellectuelle et des contrefaçons, etc.*
 - *en accroissant leurs connaissances dans le montage administratif de dossiers, la mise en réseau des acteurs d'un territoire, l'usage des outils numériques.*

Conclusion

La culture mérite d'être portée par les pouvoirs publics et **défendue « en soi »** et pas seulement pour les retombées économiques qu'elle est susceptible de générer. En effet, ce qui nous reste des civilisations passées ou ce qui survit à une époque quelle qu'elle soit, n'est-ce pas la contribution de ses artistes et créateurs au patrimoine commun de l'humanité ?

La dimension économique du secteur culturel est démontrée. Aussi, les financements publics doivent-ils être considérés comme de véritables investissements, créateurs de richesse même s'il apparaît nécessaire de décloisonner les politiques publiques et d'encourager leur transversalité et leur fertilisation croisée (l'une s'enrichissant de l'autre et réciproquement).

La question n'est plus seulement de savoir quel impact les politiques sectorielles peuvent avoir sur le développement de la culture dans notre société, mais plutôt comment la culture peut véritablement interagir avec les autres domaines de notre économie.

Les dépenses culturelles consenties par les collectivités territoriales ne contribuent pas seulement à améliorer le bien-être individuel et collectif ou à rendre la vie sociale active et attractive, elles participent pleinement à la dynamique économique du territoire et à la préservation de ses emplois.

Si dans le domaine de l'industrie, les centres de décisions sont souvent hors du territoire régional voire même national et donc peu sensibles aux contingences locales, en matière culturelle, les décisions relèvent pleinement des politiques menées localement.

Aussi le CESER-Alsace invite la Région à se donner les moyens objectifs de mesurer quantitativement et qualitativement l'impact économique de la culture.

Dans un environnement de fortes contraintes budgétaires et pour ne pas sacrifier la culture, le CESER-Alsace recommande la mise en place d'une gouvernance culturelle rassemblant tous les financeurs, les principaux acteurs culturels et des représentants de la société civile et du public.

A charge pour cette instance partenariale d'élaborer la stratégie culturelle régionale afin de garantir le maintien de la diversité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire et à destination de tous les publics. De nouveaux modes de financement devront compléter ceux déjà existants, notamment par le développement du mécénat et du financement participatif.

De nouvelles formes de collaboration entre les acteurs culturels et économiques devront voir le jour à travers des coopérations durables et innovantes. Parallèlement à ces nouveaux partenariats, la Région devra veiller à faciliter la mise en réseau et en filières des acteurs culturels, afin de les préparer notamment à la recherche de nouveaux marchés y compris à l'international.

L'innovation doit désormais pouvoir rimer avec culture. Le champ du rendu possible avec le numérique reste à explorer et à développer pour la démocratisation de la culture et la désacralisation de l'expérience culturelle.

Le facteur humain doit également trouver sa place dans la stratégie culturelle de la Région à travers le soutien à l'emploi, permanent comme intermittent, et la valorisation du bénévolat sans lequel de nombreuses manifestations et structures ne pourraient fonctionner. La formation de tous ces acteurs est primordiale dans un monde en pleine mutation.

L'Alsace est une terre d'une grande richesse culturelle et patrimoniale, bien au-delà des images traditionnelles souvent mises en avant, et à ce titre, sa culture et son patrimoine contribuent pleinement au rayonnement et à l'attractivité de notre région en France et à l'étranger, ce qui en fait un acteur économique à part entière.

La culture dans toutes ses composantes et dans sa grande diversité doit être reconnue comme un acteur à part entière de la vie économique de notre pays.

Annexes

1. Saisine du Conseil régional d'Alsace	22
2. L'emploi culturel en Alsace	24
<i>Source : INSEE – dossier n°15 – janvier 2009</i>	
3. Evénements et équipements culturels en région	28
4. Les lieux et manifestations d'art contemporain en Alsace (2014)	32
5. Les salles de spectacle en Alsace (2014)	33
6. Remerciements	35

Saisine

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Président
PHILIPPE RICHERT
ANCIEN MINISTRE



Monsieur Marcel CZAJA
Président du CESER Alsace
Maison de la REGION ALSACE
Place Adrien Zeller
67070 STRASBOURG Cedex

Strasbourg, le 20 JUIN 2014

 Monsieur le Président, 

J'ai l'honneur de saisir le conseil économique, social et environnemental d'Alsace d'une proposition de rapport touchant à la culture, et plus spécifiquement à la contribution de l'économie culturelle à la création de valeur ajoutée et d'emploi sur notre territoire.

Le secteur de la culture fait partie en effet des secteurs qui contribuent indéniablement à l'attractivité des régions, mais également à leur compétitivité et à la dynamique d'innovation qu'elles font émerger.

Cette idée est appuyée par une étude de l'inspection générale des finances de décembre 2013 sur l'apport de la culture à l'économie en France. Il en ressort que les branches culturelles contribuent à 3,2 % de la richesse nationale et emploient 670 000 personnes dans les professions culturelles et non culturelles. Leur valeur ajoutée est équivalente à celle de la filière agricole et agro-alimentaire, et sept fois plus importante que celle de l'automobile.

Dans ce contexte, il semble nécessaire de recenser, hiérarchiser et mettre en perspective les informations disponibles quant à l'impact économique des principaux lieux de diffusion, festivals et sites patrimoniaux alsaciens ; emplois directs, prestations des entreprises alsaciennes, dépenses des visiteurs et des spectateurs dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Dans un second temps, le conseil économique, social et environnemental d'Alsace pourrait se pencher sur les politiques publiques à mettre en œuvre afin d'optimiser le potentiel des secteurs culturels dont la valeur ajoutée est en croissance comme par exemple le cinéma et l'audiovisuel, la publicité, les industries de l'image et du son.

1, PLACE ADRIEN ZELLER - B.P. 91006 - 67070 STRASBOURG CEDEX
TÉL. 03 88 15 68 67 - FAX 03 88 15 68 15 - <http://www.region-alsace.eu/>

La Région Alsace, partenaire de la marque Alsace - www.marque-alsace.fr

Il serait notamment intéressant d'identifier les modes d'accompagnement au changement des contenus et des formats engendré par le développement du numérique, et les liens à développer avec les autres secteurs d'activité, le monde de la recherche et de l'enseignement supérieur pour stimuler la créativité et l'innovation dans ces secteurs.

C'est pourquoi, je souhaite confier au CESER la rédaction d'un avis que l'on pourrait intituler « *Comment renforcer l'impact économique de la culture en Alsace* ».

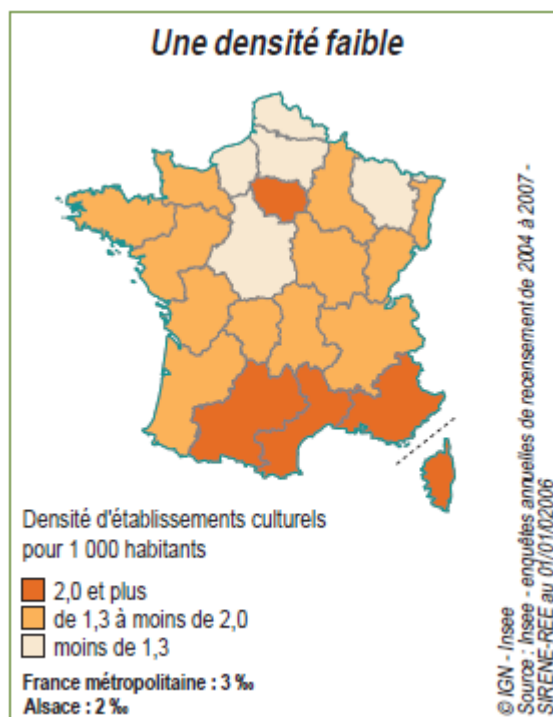
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

L'emploi culturel en Alsace

Source : INSEE – dossier n°15 – janvier 2009

Moins d'établissements culturels mais de plus grande taille



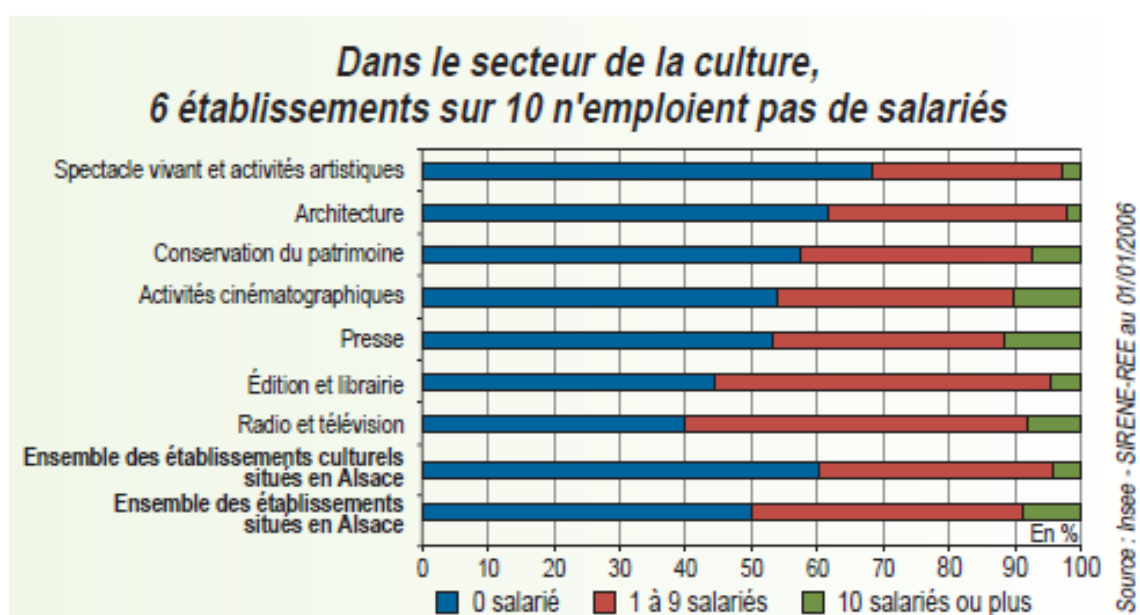
Alors que le poids de l'Alsace s'établit à 2,5 % des établissements dans l'ensemble de l'économie, la région accueille seulement 1,8 % des 178.500 structures culturelles situées dans l'hexagone en 2005.

La densité de l'offre culturelle, mesurée par le nombre d'établissements pour 1.000 habitants, est faible dans les régions du Nord et de l'Est de la France.

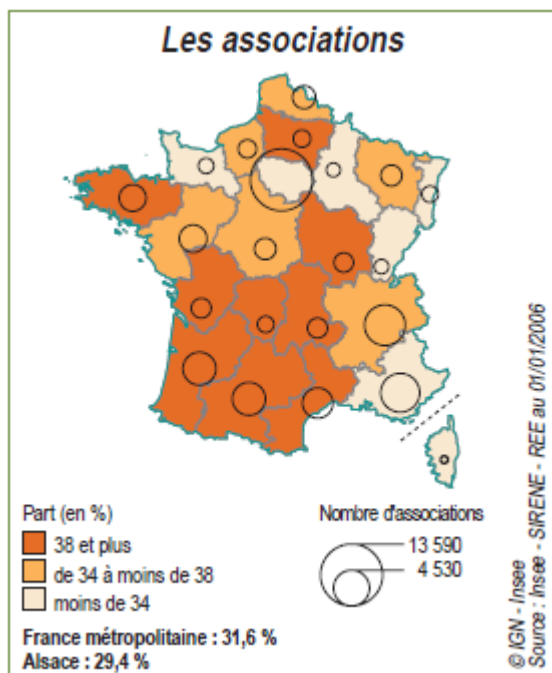
L'Alsace n'y fait pas exception avec 2 établissements culturels pour 1.000 habitants alors que la moyenne métropolitaine est de 3 pour 1.000.

Par contre, ces établissements sont plus nombreux à employer des salariés.

Ainsi, en Alsace, 4 établissements sur 10 sont employeurs, alors que 36 % des établissements culturels de France métropolitaine emploient des salariés.



Moins d'associations et plus de sociétés commerciales



En Alsace, moins de 1.000 établissements culturels sont des associations qui emploient 1.300 salariés. Celles-ci sont très présentes dans le spectacle vivant et les activités artistiques (8 associations sur 10).

Comparées aux autres régions métropolitaines, l'Île-de-France et l'Alsace ont le potentiel associatif culturel le plus faible. Dans ces régions, la part des établissements associatifs se situe respectivement à 23 % et 29 %, contre 32 % en moyenne nationale (36 % en excluant la région Île-de-France).

En revanche, la proportion d'établissements culturels non marchands est plus élevée en Alsace qu'en moyenne nationale : 15 % contre 11 %.

Un établissement est considéré comme non marchand si son coût de fonctionnement est assuré à plus de 50 % par des subventions publiques ou privées.

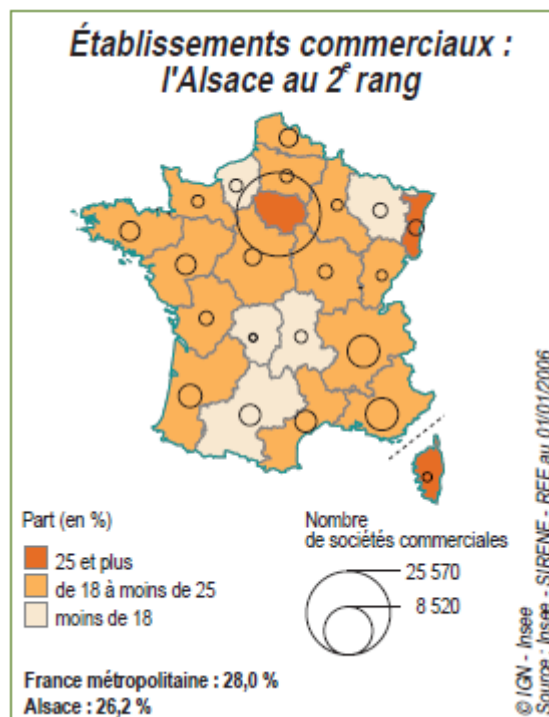
Parmi les 500 établissements non marchands situés en Alsace, 9 sur 10 sont des associations.

Avec 26 % des établissements culturels dépendant d'une société commerciale (SA, SARL...), l'Alsace se situe au 2^{ème} rang des régions, loin derrière l'Île-de-France où la part des sociétés est de 42 % (du fait de la localisation de sièges sociaux et de têtes de groupe dans les activités cinématographiques, la presse, l'édition, la radio et la télévision).

En Alsace, les deux tiers des établissements dépendant d'une société commerciale sont des cabinets d'architecture, des maisons d'édition et des librairies.

Avec près de 900 établissements sous forme sociétaire, et environ la moitié des emplois salariés culturels, l'Alsace a, comme la région parisienne, un profil culturel plutôt marchand.

En moyenne, dans les autres régions, seulement une unité culturelle sur cinq exerce son activité dans le cadre d'une société par actions.

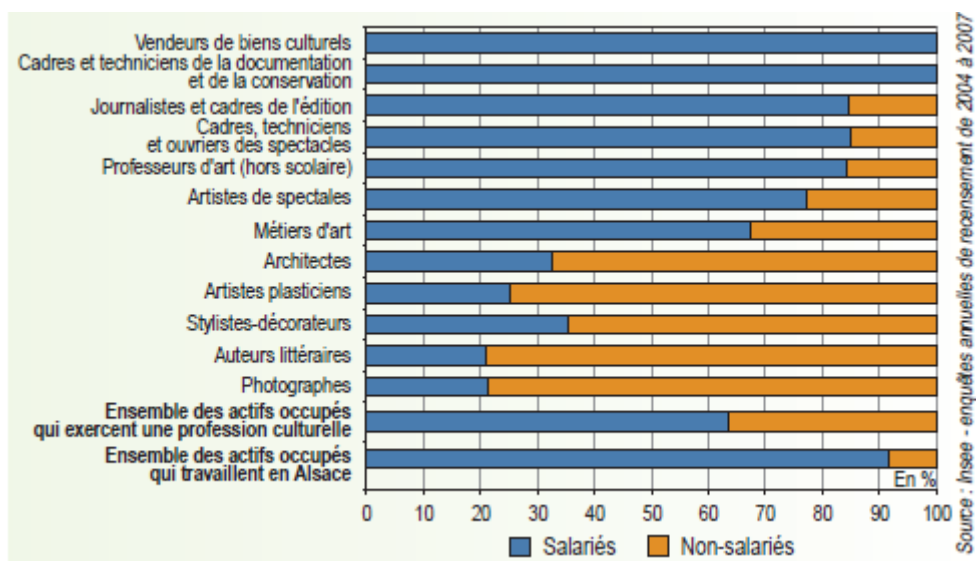


4 actifs sur 10 exerçant un métier culturel sont des non-salariés

Sur la période 1999 à 2005, le nombre de personnes pratiquant un métier culturel en qualité de non-salarié a considérablement augmenté en Alsace. En 2005, 36 % des actifs occupés dans ces professions sont concernés et leur part dans les métiers culturels est équivalente à celle de la France métropolitaine ; celle-ci était de 31 % en 1999 dans la région. À titre de comparaison, en 2005, seulement 8 % de l'ensemble des actifs ayant un emploi ont un statut de non-salarié.

En six ans, le nombre d'actifs occupés exerçant une profession culturelle a progressé de 23 % en Alsace. Les non-salariés sont à l'origine de cette forte croissance (+45%) et représentent actuellement 4.400 personnes, tandis que le nombre de salariés atteint 7.700 personnes, soit une progression de 13 %.

La très forte augmentation des non-salariés est principalement liée aux métiers des arts plastiques, artistes et graphistes dont le nombre a presque triplé. Les graphistes constituent un des métiers les mieux représentés, avec 15 % des actifs occupés. Dans ces professions, huit personnes sur dix sont des indépendants, c'est également le cas des photographes, des auteurs littéraires et des artistes plasticiens.



Un emploi salarié complexe à mesurer

Marqué par une grande diversité, l'emploi salarié dans les activités culturelles est complexe à mesurer. Il nécessite la combinaison de plusieurs approches : d'une part, les personnes qui occupent un emploi salarié, d'autre part, le nombre de postes de travail offerts par les établissements de ce secteur d'activité au cours de l'année.

En 2005, les établissements hors fonction publique d'État qui exercent une activité culturelle en Alsace ont offert 17.500 postes de travail à 9.200 salariés.

Dans ce domaine d'activité, il est habituel qu'un salarié ait conjointement ou successivement plusieurs employeurs. En Alsace, la moyenne est de deux employeurs par salarié, contre 1,1 dans les autres secteurs d'activité.

Un salarié peut aussi effectuer plusieurs périodes de travail chez un même employeur ou chez plusieurs employeurs, interrompues par des périodes de chômage. En moyenne, un salarié effectue trois périodes de travail dans l'année et un sur sept connaît au moins une période de chômage indemnisée dans l'année au lieu de un sur dix dans les autres activités.

En équivalent temps plein, l'ensemble des postes de travail de la culture représente 6 400 emplois salariés, autant que l'industrie du bois et du papier en Alsace. Pour constituer un emploi à temps plein annuel dans la culture, soit au moins 1 500 heures de travail dans l'année, il faut cumuler les heures de travail de 2,7 postes, soit deux fois plus que dans l'ensemble des autres activités économiques alsaciennes.

Actifs au cours de l'année 2005			
Secteur d'activité	Nombre de salariés	Nombre de postes de travail	Nombre d'emplois en équivalent temps plein annuel
Activités cinématographiques	675	1 400	436
Radio et télévision	1 166	2 066	884
Presse	2 104	2 799	1 614
Édition et librairie	1 152	1 482	792
Architecture	1 282	1 521	940
Spectacle vivant et activités artistiques	2 346	7 596	1 414
Conservation du patrimoine	472	615	306
Ensemble des activités culturelles	9 197	17 479	6 386

Source : Insee - DADS 2005

Equipements et événements culturels en région

L'Alsace est une terre d'une grande richesse culturelle et ce, dans de nombreux secteurs.

▪ « Alsace, terre de musique »

La vie musicale est d'une richesse exceptionnelle en Alsace, puisque notre région accueille :

- 1 théâtre lyrique : l'Opéra national du Rhin à Strasbourg.
- 2 orchestres permanents : l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg et l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.
- 14 ensembles musicaux et vocaux qui sont des lieux musicaux de petite et moyenne capacité jouant un rôle fondamental en termes de diffusion et d'action culturelle. Ce sont des espaces de création ouverts à un large public notamment aux jeunes et qui s'inscrivent dans une perspective d'aménagement culturel du territoire. Ainsi l'Alsace se positionnait au 8^{ème} rang métropolitain en 2011.
- 3 scènes de musiques actuelles : le Noumatrouff à Mulhouse, la Fédération Hiéro à Colmar et la Laiterie à Strasbourg.
- 1 centre chorégraphique national : l'Opéra national du Rhin à Strasbourg.

Concernant plus particulièrement les pratiques musicales collectives en amateur, environ 70.000 personnes font régulièrement de la musique dont 50.000 pour le chant choral. Le pourcentage de praticiens musicaux réguliers (5,24% de la population) est le plus fort taux de toutes les régions de l'hexagone. 28.000 élèves sont répartis dans plus de 200 établissements associatifs ou territoriaux (hors conservatoires et secteur privé). L'impact économique annuel est estimé à plus de 33 M€.

L'Alsace est aussi riche de nombreux festivals dont certains ont acquis une renommée qui dépasse largement le cadre local et même régional. Citons à titre d'exemple :

- Le Festival des Orgues d'Alsace mettant en valeur l'ensemble des orgues de notre région, l'Alsace possédant le plus riche patrimoine organistique français avec environ 1.225 orgues sur les quelques 7.000 orgues que compte la France.
- Le festival Voix et route romane, seul festival français exclusivement consacré à la musique vocale du moyen âge.
- Musica, festival de musique contemporaine, qui accueille chaque année plus de 1.000 artistes et dont la moitié du budget est investi dans l'économie locale.
- Plusieurs festivals de jazz dont Au grès du jazz (la Petite-Pierre), Jazz d'or (Strasbourg), Jazz festival de Munster et Wolfijazz (Wolfisheim).
- La musique rock avec des festivals comme les Artefacts (Strasbourg) ou Décibulles (Neuve-Eglise).

▪ « Alsace, terre de patrimoine et de châteaux forts »

Fin 2011, l'Alsace comptait 1.400 monuments historiques, ce qui la plaçait au 18^{ème} rang métropolitain, dont :

- 355 monuments classés qui sont « *des immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public* ». C'est le plus haut niveau de protection.
- 1.045 monuments inscrits, c'est-à-dire des « *immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* ».

Pour les édifices classés et inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex: façade, toiture, portail).

L'Alsace recense 4 villes et pays d'art et d'histoire :

- le Pays d'art et d'histoire de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller qui regroupe 18 communes (2004).
- le Pays d'art et d'histoire de la Communauté de communes du Val d'Argent qui compte 4 communes (2005).
- la Ville d'art et d'histoire de Mulhouse (2008).
- la Ville d'art et d'histoire de Strasbourg (2013).

L'Alsace compte aussi 2 secteurs sauvegardés à Colmar (1966) et Strasbourg (1974).

Il existe également 3 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui ont pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique. Ces zones se situent à Reichshoffen, Wissembourg et Mulhouse.

En matière d'archives, on dénombre 26 services d'archives publiques.

L'Alsace est aussi la région d'Europe où se trouve le plus grand nombre de châteaux forts de montagne (environ 80), mais cette richesse bénéficie d'une notoriété très faible, en particulier en dehors de l'Alsace. A côté des plus connus (le Haut-Koenigsbourg, le Fleckenstein, le Hohlandsbourg et le Lichtenberg, seuls châteaux exploités commercialement), on trouve également des ruines continuellement entretenues et animées par des bénévoles.

▪ **« Alsace, terre de lieux de mémoire »**

Sépultures de guerre, musées thématiques, vestiges de bataille... L'Alsace regorge de traces des deux guerres mondiales et de celle de 1870 bénéficiant d'un tourisme dit de mémoire. Au total, ces lieux chargés d'histoire ont attiré près de 410.000 visiteurs en 2010 et pourrait représenter plus de 5 M€ de retombées économiques d'après une étude nationale sur le poids économique du tourisme de mémoire dans le Bas-Rhin.

▪ **« Alsace, terre de musées »**

La très grande diversité des musées en Alsace témoigne de la remarquable richesse patrimoniale de notre région.

En 2011, la région comptait :

- 48 musées qui la placent à la 11^{ème} place des régions les mieux dotées.
- 3 centres d'art : Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch, Kunsthalle de Mulhouse, Centre européen d'actions artistiques contemporaines (CEAAC) de Strasbourg.
- 1 Fonds régional d'art contemporain Alsace à Sélestat (1982).
- 1 artothèque à Strasbourg.
- 2 bibliothèques départementales de prêt.
- 200 bibliothèques municipales ; l'Alsace arrive en 16^{ème} position tant pour le nombre de bibliothèques municipales que pour le ratio de bibliothèques rapportées à sa population.

La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine muséal qui contribue au rayonnement de l'Alsace est un enjeu majeur pour la culture et l'identité alsaciennes.

Ce patrimoine bénéficie à ce titre de deux initiatives :

- Le portail « www.musees-alsace.org » animé par l'Association des Conservateurs des musées d'Alsace et l'Association des musées locaux d'Alsace et soutenu par la DRAC et la Région, outil d'information et de promotion des musées locaux ou labellisés « Musée de France » (60 musées labellisés) et de leurs collections auprès du grand public, des partenaires institutionnels et des professionnels du patrimoine.
- Le Museums-PASS-musées, carte d'accès valable dans 300 musées, châteaux et jardins en France, en Suisse et en Allemagne.

▪ **« Alsace, terre d'arts »**

Les métiers d'art constituent un secteur économique à part entière (loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises de juin 2014) et particulièrement dynamique avec 900 entreprises en Alsace dont certaines très spécialisées ; la Région soutenant la filière par l'intermédiaire de la FREMAA (Fédération régionale des métiers d'art d'Alsace).

L'enseignement des arts plastiques et des arts appliqués est également très développé.

L'Alsace compte une école d'art sous tutelle pédagogique du Ministère de la Culture, la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), née de la fusion en janvier 2011 de l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg (ESADS), de l'École supérieure d'art de Mulhouse (Le Quai) et des enseignements supérieurs de la musique du conservatoire de Strasbourg. 80% de ses étudiants viennent d'autres régions.

A côté des filières de formation initiale d'excellence, cette école s'ouvre vers le grand public à Strasbourg, Schiltigheim et Mulhouse, où elle propose 25 ateliers publics (saison 2014/2015) pour permettre à chacun de pratiquer de multiples disciplines aux côtés d'artistes professionnels (vidéastes, photographes, peintres, plasticiens, etc.).

On recense aussi :

- 2 écoles d'architecture : l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) et l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (I.N.S.A.).
- 1 conservatoire à rayonnement régional à Strasbourg.
- 2 conservatoires à rayonnement départemental à Colmar et Mulhouse.
- 2 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal à Obernai et Saint-Louis, et 1 Centre d'enseignement et de développement de l'improvisation musicale à Strasbourg.

▪ **« Alsace, terre de cinéma »**

Les tournages cinématographiques et audiovisuels profitent aux collectivités en termes de retombées économiques directes mais aussi d'attractivité du territoire. L'Agence culturelle d'Alsace avec son bureau d'accueil des tournages mène une politique de soutien à la production audiovisuelle (courts et longs métrages, documentaires et fictions télé) grâce à une politique volontaire de la Région, appuyée par le Centre national du cinéma et de l'image animée et relayée par l'engagement de l'Eurométropole.

Ainsi, en 2013, la région avait accueilli 341 journées de tournage dont 271 pour des fictions. Ces divers projets ont permis de faire appel à 360 techniciens, 121 comédiens et 1525 figurants. Pour un volume d'aides attribuées d'environ 0,76 M€, les retombées se sont élevées à près de 3,3 M€.

Plus largement, notre territoire peut s'enorgueillir de la présence d'acteurs de premier plan de la filière image : Observatoire européen de l'audiovisuel, Arte, Eurimage, France 3 Pôle Grand Est, INA Grand Est, Alsace Cinémas.

Enfin, l'indice de fréquentation, qui est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée, est en moyenne de 2,91 sur une moyenne nationale de 3,37.

L'Alsace compte 32 établissements actifs dont 6 multiplexes et 21 établissements d'art et essai, et 131 salles de cinéma actives représentant 27.533 fauteuils.

▪ **« Alsace, terre de théâtre et d'humour »**

L'Alsace est la seule région à accueillir un théâtre national à Strasbourg. Celui-ci garantit l'accès à la culture pour tous et occupe près de 100 salariés techniques et administratifs, de nombreux intermittents et une troupe de comédiens permanents.

Elle compte aussi :

- 2 centres dramatiques nationaux : le TJP (anciennement Théâtre Jeune public) à Strasbourg et la Comédie de l'Est à Colmar
- 1 scène nationale : La Filature à Mulhouse
- 1 scène conventionnée : le CREA – scène conventionnée jeune public d'Alsace à Kingersheim.

La région est aussi riche de son théâtre alsacien qui allie humour et tradition et contribue ainsi à préserver l'usage du dialecte notamment parmi les jeunes générations. L'humour est d'ailleurs largement représenté tant dans des institutions pérennes, comme la Choucrouterie à Strasbourg qu'à travers divers festivals.

L'Alsace compte aussi l'un des 3 plus grands Music-halls de France avec le Royal Palace de Kirrwiller qui emploie environ 100 personnes dont 34 artistes, et accueille près de 200.000 clients chaque année.

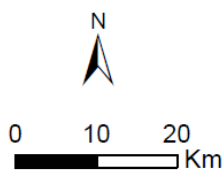
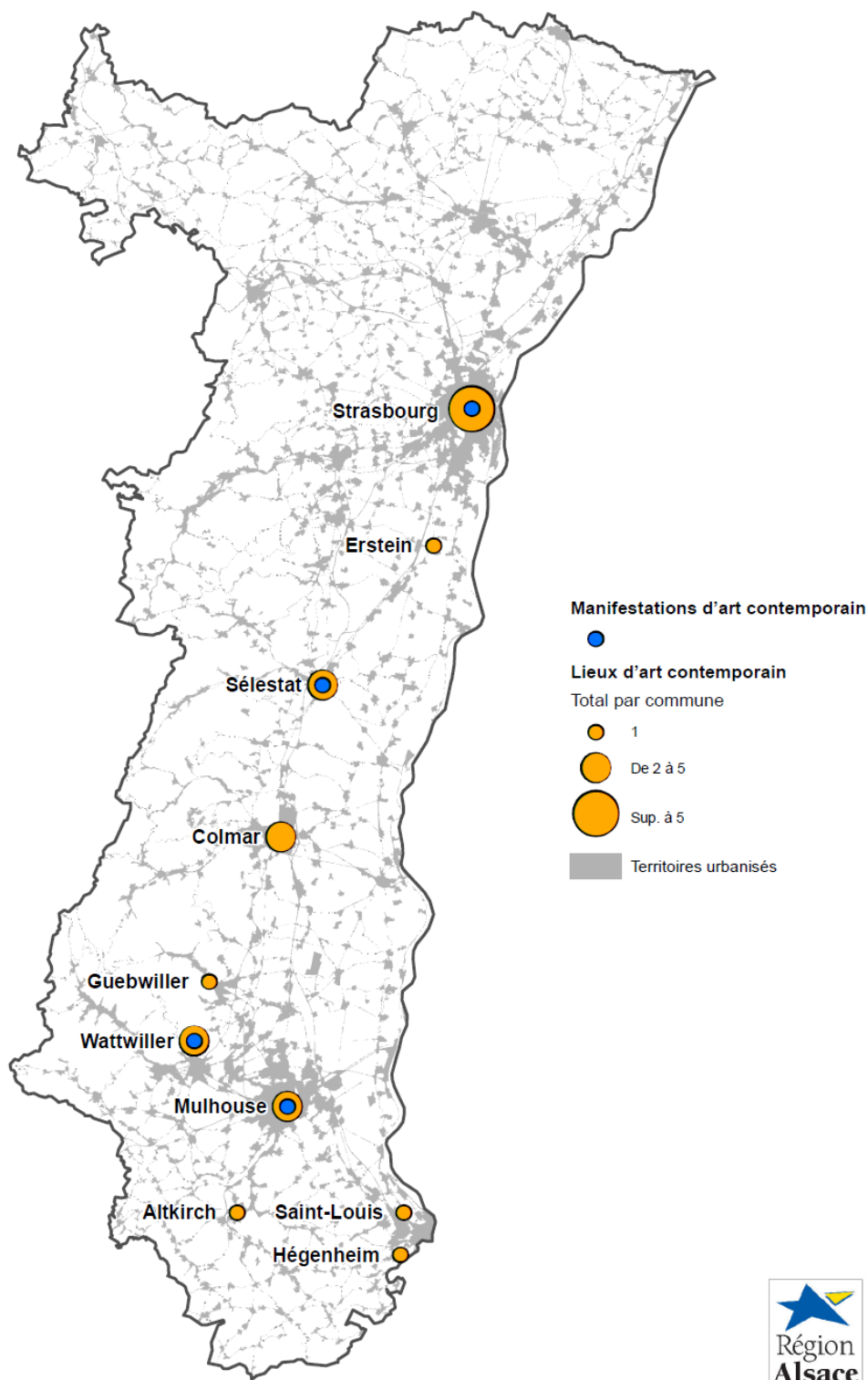
Les lieux et manifestations d'art contemporain en Alsace

Lieux d'art contemporain :

- Strasbourg**
- Artothèque - Médiathèque de Neudorf
 - Accélérateur de Particules
 - Apollonia Echanges Artistiques Européens
 - CEAAC
 - Galerie Bertrand Gillig
 - Galerie Chantal Bamberger
 - La Chaufferie - Galerie de la HEAR
 - La Chambre Espace d'exposition et de formation à l'image
 - Le Hall des Chars / Friche Laiterie
 - MAMCS
 - Stimultania Pôle de photographies
 - Syndicat Potentiel / Association Le Faubourg
- Erstein**
- Musée Würth France
- Sélestat**
- FRAC Alsace
 - Sélest'Art, biennale d'art contemporain
 - Schaufenster
- Colmar**
- Espace d'Art Contemporain André Malraux
 - Lézard
- Guebwiller**
- IEAC
- Wattwiller**
- Association pour la Fête de l'Eau
 - Fondation François Schneider
- Mulhouse**
- Ateliers pédagogiques d'Arts Plastiques
 - La Filature
 - La Kunsthalle
 - L'Agrandisseur
- Altkirch**
- CRAC Alsace
- Saint-Louis**
- Fondation Fernet Branca
- Hégenheim**
- Fabrikculture

Manifestations d'art contemporain :

- Strasbourg**
- START
 - Festival Oblick
 - Ososphère
- Sélestat**
- Sélest'art
- Wattwiller**
- La Fête de l'eau
- Mulhouse**
- Mulhouse 00
- Manifestations "régionales"**
- La Biennale du verre (principalement CUS)
 - Regionale (régional et trinational)
 - Ateliers ouverts



SIG-DCTS-3668
 Réalisation : Région Alsace / SIGS
 Données : Région Alsace
 Fond de carte : BDOCS20112012-CIGAL, Région Alsace
 Juillet 2014

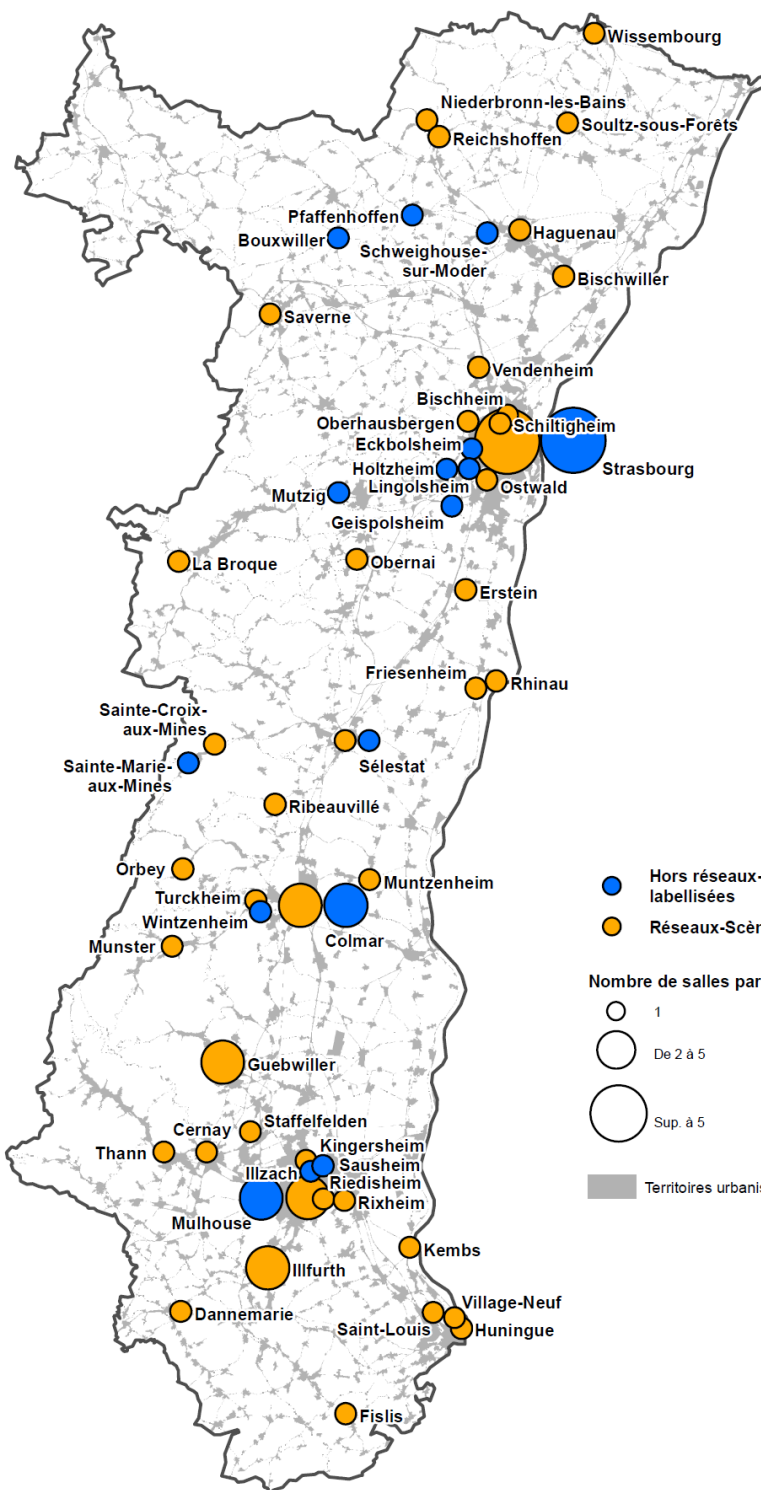
Les salles de spectacle en Alsace

Réseaux-Scènes labellisées :

- Bischheim Salle du cercle
- Bischwiller MAC Robert Lieb
- Cernay Espace Grün
- Colmar Comédie de l'Est
- Colmar Lézard
- Dannemarie Foyer de la Culture
- Erstein Relais Culturel d'Erstein / Salle Saint-Martin
- Fislis (Jura Alsacien) Salle des fêtes de Fislis
- Friesenheim Salle des Fêtes
- Guebwiller Théâtre Municipal
- Guebwiller Les Dominicains de Haute-Alsace
- Haguenau Relais culturel / Théâtre Municipal de Haguenau
- Huningue Le Triangle
- Illfurth Maison des Œuvres
- Illkirch-Graffenstaden L'Illiadé
- Kembs Espace Rhéan
- Kingersheim CREA / Espace Tival
- La Broque (Schirmeck) Salle polyvalente de La Broque
- Mulhouse Centre chorégraphique national de Mulhouse-Ballet de l'Opéra National du Rhin
- Mulhouse La Filature
- Mulhouse Noumatrouff
- Munster Espace culturel St Grégoire
- Muntzenheim Espace Ried Brun
- Niederbronn-les-Bains Le Moulin 9
- Oberhausbergen Le Prié
- Obernai Espace Athic
- Orbey Le Cercle
- Ostwald Le Point d'eau
- Reichshoffen La Castine
- Rhinau Salle Jeanne d'Arc
- Ribeauvillé Espace culturel Le Parc
- Riedisheim La Grange
- Rixheim La Passerelle
- Saint Louis Théâtre La Coupole
- Sainte Croix aux Mines Centre socio culturel du Val d'Argent
- Saverne Espace Rohan
- Schiltigheim Schiltigheim Culture
- Sélestat Les Tanzmatten
- Sultz-sous-Forêts La Saline
- Staffelfelden La Margelle
- Strasbourg La Friche Laiterie
- Strasbourg Le Mailloin, Théâtre de Strasbourg
- Strasbourg Opéra National du Rhin
- Strasbourg Pôle Sud, Scène conventionnée pour la danse et le jazz
- Strasbourg TAPS Gare
- Strasbourg TAPS Scala
- Strasbourg TJP / Théâtre Jeune Public
- Strasbourg TNS / Théâtre National de Strasbourg
- Thann Relais culturel régional Pierre Schiélé
- Turckheim Espace Rive Drotte
- Vendenheim Espace culturel
- Village Neuf Le RiveRhin
- Wissembourg La Nef

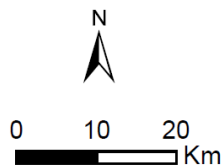
Hors réseaux-scènes labellisées :

- Bouxwiller Théâtre du Marché aux Grains
- Colmar Parc des expositions
- Colmar Théâtre Municipal de Colmar
- Colmar Le Grillen
- Colmar Kolthus
- Eckbolsheim Zénith Europe
- Geispolsheim Espace Malraux
- Holtzheim Espace Marceau
- Illzach Espace 110
- Lingolsheim Maison des arts
- Mulhouse Théâtre de la Sinne
- Mulhouse Centre culturel des côtesaux
- Mulhouse L'entrepôt
- Mulhouse Parc Exposition
- Mulhouse Théâtre de Poche
- Mutzig Le Dôme
- Pfaffenhoffen La Scène
- Sainte-Marie-aux-Mines Théâtre de la Mine d'Argent
- Sausheim Espace Doffus et Noack
- Schweighouse-sur-Moder Centre socio culturel Robert Kaeuffling
- Sélestat L'Evaison - ADAPEI Centre Alsace
- Strasbourg Cité de la musique et de la danse
- Strasbourg Hall Rhénus - Parc des expositions
- Strasbourg Le Kafteur
- Strasbourg Motelod
- Strasbourg Palais de la musique et des congrès
- Strasbourg Théâtre de la Choucrouterie
- Strasbourg Théâtre Hautepierre
- Strasbourg Le Vaisseau
- Strasbourg Auditorium
- Strasbourg Neuhof Centre culturel Django Reinhard
- Wintzenheim Espace culturel Art'Huss



Nombre de salles par commune

- Hors réseaux-scènes labellisées
- Réseaux-Scènes labellisées
- 1
- De 2 à 5
- Sup. à 5
- Territoires urbanisés



SIG-DCTS-3670
 Réalisation : Région Alsace / SIGS
 Données : Région Alsace
 Fond de carte : BDOCS20112012-CIGAL, Région Alsace
 Juillet 2014

REMERCIEMENTS

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

Guillaume d'ANDLAU, Représentant de l'Association des châteaux forts d'Alsace

Marcel BAUER, Maire de Sélestat

Stéphane BECKER, Président d'Alsace Digitale

Marie-France BERTRAND, Directrice du Musée Würth

David CASCARO, Directeur de la HEAR

Bastien COLAS, Responsable du Pôle création diffusion à la DRAC

Jean-Pierre COURSON, Chef du service Etudes Diffusion à l'INSEE Alsace

Pierre DIEPENDAELE, Co-fondateur du Théâtre du marché aux grains

Francis GELIN, Directeur de l'ACA

Sylvie GRCIC, Collaboratrice au service Etudes Diffusion à l'INSEE Alsace

Marie-Hélène HELLERINGER, Coordinatrice à l'Association Tôt ou t'art

Philippe HENRY, Economiste de la culture

Michel HENTZ, Créateur de festivals, organisateur de spectacles

Jean-Michel KOCH, IA-IPR Arts plastiques et histoire des arts

Sylvain MARCHAL, Conseiller artistique à la FSMA

Jean-Dominique MARCO, Directeur du Festival Musica

Christine MASSE-GUEPRATTE, IA-IPR Education musicale et chant choral

Aurélie MOUFFLARGE, Directrice de la Culture, du Tourisme et des Sports à la Région Alsace

Clémentine MOUILLERON, Directrice adjointe de la Culture, du Tourisme et des Sports à la Région Alsace

Hervé MUNCK, Directeur commercial & marketing Artolis

Frédéric ROSE, Dirigeant d'Anamnesia

Dominique SAGOT-DUVAUROUX, Economiste de la culture

Jean-Marc SCHERRER, Président de la société Barrisol-Normalu SAS

Laurent SCHMITT, ex Directeur du Château du Haut-Koenigsbourg

Renaud WEISSE, Délégué académique adjoint à l'éducation culturelle

Alain WINCKELMULLER, adjoint au Maire de Kingersheim

Louis ZIEGLER, Co-fondateur du Théâtre du marché aux grains

Contacts

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace

Tél. : 03 88 15 68 00

Mail : ceser@region-alsace.eu

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>



CÉSER  **Alsace**
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller
BP 91 006 - 67000 Strasbourg
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09
Mail : ceser@region-alsace.eu

www.ceser-alsace.eu